

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ARBITRES

Fascicule Technique
et Administratif
de l'Arbitrage
Mosellan
Saison 2025 - 2026

**COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ARBITRAGE
DIRECTION DE L'ARBITRAGE**

Modifications des Lois du Jeu 2025/2026

Impacts concrets sur l'arbitrage

**Arbitres et Observateurs fédéraux
du Secteur Amateur**

Loi 12 – Modalités de gestion des 8 secondes

Quand commence le décompte ?

Le décompte des huit secondes débute à partir du moment où l'arbitre estime que le gardien est **clairement en possession du ballon avec ses mains**.

3 premières secondes : décompte mental



Secondes 8, 7, 6 comptées mentalement par l'arbitre

5 dernières secondes : décompte visuel

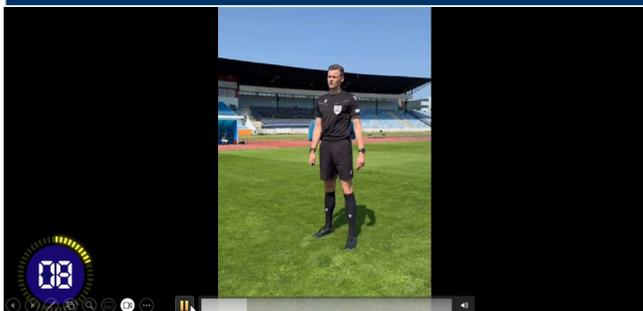


Main levée avec décompte visible des doigts

Chercher à être visible auprès du gardien par votre positionnement. L'importance du décompte visible des 5 dernières secondes est **primordiale pour l'acceptation de la décision**.

Démonstration : Décompte des 8 secondes

Position des doigts selon l'annonce du chiffre



Loi 14 – Penalty & double contact : Principes

Nouvelle distinction claire entre contact consécutif accidentel et délibéré

Contact consécutif accidentel

Définition : Joueur qui glisse involontairement

Si penalty/TAB marqué : à retirer

Si penalty/TAB non marqué : coup franc indirect et TAB raté

Contact délibéré

Définition : Contact intentionnel

Sanction : Coup franc indirect systématique

Application : Quelle que soit l'issue du tir

Type de contact	Caractéristiques	Sanction
Accidentel	Joueur qui glisse involontairement lors de la frappe	Si but : à retirer Si pas but : CFI
Délibéré	Joueur qui cherche intentionnellement un deuxième contact	CFI uniquement

Loi 3 – Procédure et sanctions : Étape 1

1 Premier signal

2 Implication du capitaine

3 Communication exclusive

👉 Bras tendu en direction du contestataire

L'arbitre fait un geste clair avec sa main/son bras (stop), si un joueur s'approche pour protester.



Signal "stop" face au contestataire



Maintien de la distance avec les autres joueurs

Point clé : Cette gestuelle claire et universelle permet de gérer immédiatement la situation et d'établir un cadre de communication structurée avec le capitaine **uniquement** dans un moment de forte tension.

Loi 3 – Premier signal : Implication du capitaine

1 Signal arbitre

2 Implication du capitaine

3 Communication exclusive

Rôle actif du capitaine dans la gestion de son équipe



Responsabilité du capitaine

Le capitaine doit activement maintenir ses coéquipiers à distance et faire respecter l'espace de l'arbitre.



Gestion de l'équipe

Le capitaine veillera à ce que ses coéquipiers respectent l'arbitre, gardent leurs distances et ne l'entourent pas.

Point clé : Le premier signal implique l'intervention immédiate du capitaine pour établir un cadre propice au dialogue. Cette étape est essentielle pour éviter l'escalade des tensions et garantir une communication efficace.

Loi 3 – Communication contrôlée avec le capitaine

Le capitaine comme interlocuteur privilégié

- ✓ L'arbitre fournit au capitaine les **points clés** de sa décision
- 📺 Partage des **informations** reçues de l'assistance vidéo
- 👤 Communication **concise et factuelle**
- 👍 Le capitaine peut **relayer l'information** à son équipe

✗ **INTERDIT** : Atroupement de joueurs autour de l'arbitre

✓ **AUTORISÉ** : Communication avec capitaine uniquement



Communication arbitre-capitaine

L'arbitre explique sa décision uniquement au capitaine

💡 **Point clé** : Cette communication exclusive avec le capitaine permet d'éviter les attroupements et favorise une meilleure compréhension des décisions arbitrales.

Loi 3 – Cas particuliers : Gardien capitaine

Désignation du capitaine

Gardien désigné capitaine

Le gardien reste le capitaine officiel de l'équipe et porte le brassard

Relai désigné avant le match

Un joueur de champ est identifié comme porte-parole du gardien capitaine lors de l'échange d'avant match

Critère de distance

Le relai intervient uniquement quand le gardien est éloigné de l'action

Consignes à l'équipe :

Seul le gardien capitaine ou le relai désigné peut s'adresser à l'arbitre pour demander des explications

Règles de communication

Communication exclusive

Le gardien et son relai ne peuvent pas intervenir simultanément auprès de l'arbitre

Interdiction formelle

Les autres joueurs ne sont pas autorisés à s'adresser à l'arbitre pour contester

Remplacement situationnel

Le relai agit uniquement en l'absence du gardien dans la zone de l'incident

Important :

L'arbitre doit être informé **avant le match** de l'identité du joueur relai désigné pour remplacer le gardien capitaine

Loi 8 – Balle à terre : Principes

Ballon dans la surface de réparation (pas de changement)

Balle à terre **exclusivement** pour le gardien

Ballon hors de la surface (modifications)

Balle à terre pour l'équipe qui **a** ou **aurait récupéré** la possession sauf s'il y a une incertitude.

Objectif : Fluidifier la reprise du jeu et minimiser les contestations

Position des joueurs : Tous les autres joueurs doivent se tenir à 4 mètres minimum

Référence Loi 8, §2 : *"La balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait clairement récupéré la possession. **La balle à terre est donnée à l'endroit où le jeu a été arrêté.**"*

Loi 9 – Intervention extérieure

Définition et sanctions

- ✓ Contact non délibéré avec le ballon
- ⚙ Sanction technique : **Coup franc indirect** pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence
- ⊗ **Sans sanction disciplinaire** : pas de carton jaune ni rouge

Cas concrets

- 👤 Remplaçant hors du terrain qui touche involontairement le ballon
- 👤 Officiel d'équipe qui touche accidentellement sur le terrain

💡 **Point clé** : La distinction entre action délibérée et accidentelle détermine la sanction disciplinaire et technique.



CDA MOSELLE

**MODIFICATIONS
DES LOIS DU JEU**

**COMPLÉMENT
DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL**

SAISON 2025-2026

Stage de Rentrée des Arbitres du District Mosellan 2025



Loi 4 – Équipement des joueurs - RAPPEL

Des protège-tibias : ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. **Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée.**

Les Chaussettes :

Trouées : rien n'indique que c'est interdit ; on laisse donc faire

Coupées : tolérance si coupure jusqu'au niveau de la malléole



Exclusion temporaire

pour certaines infractions passibles d'avertissement

La liste prédéfinie ci-après détermine quelles infractions passibles d'avertissement **sont sanctionnées** d'une **exclusion temporaire**.

Pour toutes les autres infractions passibles d'avertissement, le joueur recevra un carton jaune mais **ne sera pas exclu temporairement**.

Un joueur qui reçoit **deux avertissements** durant le match doit être exclu définitivement, même si l'un des avertissements ou les deux résultent d'une infraction passible d'une exclusion temporaire



Exclusion temporaire

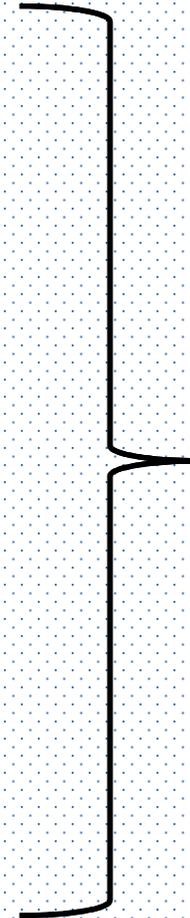
pour certaines infractions passibles d'avertissement

Utiliser les exclusions temporaires uniquement pour les infractions concernant un comportement « inapproprié », par exemple :

- **Se comporter de manière provocatrice et/ou irrespectueuse envers les adversaires (joueurs et officiels d'équipe inscrits sur la feuille de match) et/ou les spectateurs.**
 - **Manifester d'une manière ostentatoire sa désapprobation en paroles ou en actes**
-

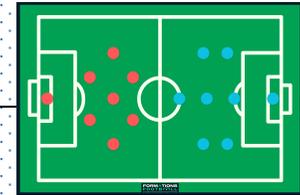
Exclusion temporaire

pour certaines infractions passibles d'avertissement





CDA MOSELLE



Foot à Effectif Réduit : U13 D1

Pause « COACHING »

Une pause coaching de 2 minutes
à la moitié de chaque période
signalée par l'arbitre qui gère le temps



CONTRÔLE DES LICENCES



Afin de supprimer ou au moins limiter les tentatives d'infractions d'identité, il est demandé aux arbitres, pour toutes les catégories, de procéder **EGALEMENT** au contrôle des licences des dirigeants se trouvant sur le banc.

Seuls les dirigeants clairement identifiés sur la FMI seront admis sur les bancs

	Jours Férié	Vacances scolaires	Seniors F (8 et 11)	U18 F (8 et 11)	U16 F (8 et 11)	U13F à 8	Coupe de France	Coupe de Moselle	Festi Foot U13F	Journée Féminines
Samedi	30/08/2025									
Dimanche	31/08/2025						T1 (à confirmer)			
Samedi	06/09/2025			J1	J1	J1				
Dimanche	07/09/2025		J1							
Samedi	13/09/2025			J2	J2	J2				
Dimanche	14/09/2025		J2							
Samedi	20/09/2025			J3	J3	J3				
Dimanche	21/09/2025		J3							
Samedi	27/09/2025			MR	MR	MR			T1	
Dimanche	28/09/2025		MR							
Samedi	04/10/2025			J4	J4	J4				
Dimanche	05/10/2025		J4							
Samedi	11/10/2025			J5	J5	J5				
Dimanche	12/10/2025		J5							
Samedi	18/10/2025			MR	MR	MR		Tour Qualif.		
Dimanche	19/10/2025		MR							
Samedi	25/10/2025			MR	MR	MR				
Dimanche	26/10/2025		MR							
Samedi	01/11/2025	Toussaint		MR	MR	MR				
Dimanche	02/11/2025		MR							
Samedi	08/11/2025			J6	J6	J6				
Dimanche	09/11/2025		J6							
Mardi	11/11/2025	Armistice 1918								
Samedi	15/11/2025			J7	J7	J7				
Dimanche	16/11/2025		J7							
Samedi	22/11/2025			J8	J8	J8				
Dimanche	23/11/2025		J8							
Samedi	29/11/2025			J9	J9	J9				
Dimanche	30/11/2025		J9							
Samedi	06/12/2025			MR	MR	MR			T2	
Dimanche	07/12/2025		MR							
Samedi	13/12/2025			MR	MR	MR				
Dimanche	14/12/2025		MR							
Trêve hivernale du jeudi 18 décembre 2025 au dimanche 15 février 2026 inclus										
Samedi	21/02/2026									
Dimanche	22/02/2026									
Samedi	28/02/2026									
Dimanche	01/03/2026									
Samedi	07/03/2026			J1	J1	J1				
Dimanche	08/03/2026		J1							
Samedi	14/03/2026			J2						
Dimanche	15/03/2026		J2							
Samedi	21/03/2026			J3						
Dimanche	22/03/2026		J3							
Samedi	28/03/2026									
Dimanche	29/03/2026							1/4		
Vendredi	03/04/2026	Vendredi Saint	MR							
Samedi	04/04/2026			MR	MR	MR			Finale Dep. ?	
Dimanche	05/04/2026	Pâques								
Lundi	06/04/2026	Pâques	MR							
Samedi	11/04/2026			J4	J4	J4				
Dimanche	12/04/2026		J4							
Samedi	18/04/2026			MR	MR	MR				
Dimanche	19/04/2026		MR							
Samedi	25/04/2026			MR	MR	MR				
Dimanche	26/04/2026		MR							
Vendredi	01/05/2026	Fête du Travail								
Samedi	02/05/2026			J5	J5	J5			Finale Reg. ?	
Dimanche	03/05/2026		J5							
Vendredi	08/05/2026	Armistice 1945								
Samedi	09/05/2026			J6	J6	J6				
Dimanche	10/05/2026		J6							
Jeudi	14/05/2026	Ascension								
Samedi	16/05/2026			J7	J7	J7				
Dimanche	17/05/2026		J7							
Samedi	23/05/2026			MR	MR	MR				
Dimanche	24/05/2026	Pentecôte	MR					1/2		
Lundi	25/05/2026	Pentecôte								
Samedi	30/05/2026			J8	J8	J8				Journée Dép.
Dimanche	31/05/2026		J8							
Samedi	06/06/2026			J9	J9	J9				
Dimanche	07/06/2026		J9							
Samedi	13/06/2026			MR	MR	MR				
Dimanche	14/06/2026		MR					Finales		

Calendrier général des compétitions des seniors 2025-2026

DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL		Jours fériés	Vacances scolaires	D1, D2, D3	D4	Coupe de MOSELLE	Coupes de MOSELLE des RÉSERVES	Coupe de France
1	dimanche 17 août 2025							T1
2	dimanche 24 août 2025			1				
3	dimanche 31 août 2025							T2
4	dimanche 7 septembre 2025			2	1			
5	dimanche 14 septembre 2025			MR	MR	T1	T1	T3
6	dimanche 21 septembre 2025			3	2			
7	dimanche 28 septembre 2025			4	3			T4
8	dimanche 5 octobre 2025			5	4			
9	dimanche 12 octobre 2025			MR	MR	T2	T2	T5
10	dimanche 19 octobre 2025			6	5			
11	dimanche 26 octobre 2025			7	6			T6
12	samedi 1 novembre 2025 Toussaint							
13	dimanche 2 novembre 2025			MR	MR	T3	1/32	
14	dimanche 9 novembre 2025			8	7			
15	mardi 11 novembre 2025 Armistice 1918							
16	dimanche 16 novembre 2025			9	8			T7
17	dimanche 23 novembre 2025			10	9	MR	MR	
18	dimanche 30 novembre 2025			11	10	MR	MR	T8
19	dimanche 7 décembre 2025			MR	MR	MR	MR	
20	dimanche 14 décembre 2025			MR	MR	MR	MR	
Trêve hivernale du jeudi 18 décembre 2025 au dimanche 15 février 2026 inclus								
1	dimanche 22 février 2026			MR	MR	MR	MR	
2	dimanche 1 mars 2026			12	1			
3	dimanche 8 mars 2026			13	2			
4	dimanche 15 mars 2026			14	3			
5	dimanche 22 mars 2026			MR	MR	1/32	1/16	
6	dimanche 29 mars 2026			15	4			
7	vendredi 3 avril 2026 Vendredi Saint			MR	MR	MR	MR	
8	dimanche 5 avril 2026 Pâques							
9	lundi 6 avril 2026 Lundi de Pâques			MR	MR	1/16	1/8	
10	dimanche 12 avril 2026			16	5			
11	dimanche 19 avril 2026			17	6			
12	dimanche 26 avril 2026			18	7			
13	vendredi 1 mai 2026 Fête du travail			MR	MR	1/8	1/4	
14	dimanche 3 mai 2026			19	8			
15	vendredi 8 mai 2026 Victoire 1945			MR	MR	MR	MR	
16	dimanche 10 mai 2026			20	9			
17	jeudi 14 mai 2026 Ascension			MR	MR	1/4	1/2	
18	dimanche 17 mai 2026			21				
19	dimanche 24 mai 2026 Pentecôte							
20	lundi 25 mai 2026 Lundi de Pentecôte							
21	dimanche 31 mai 2026			22				
22	dimanche 7 juin 2026					1/2		
23	dimanche 14 juin 2026			Trophée CHAMPION de MOSELLE: 1/2 finale				
24	dimanche 21 juin 2026					Finale	Finale	
25	samedi 27 juin 2026			Trophée CHAMPION de MOSELLE: finale				

CALENDRIER JEUNES SAISON 2025 -2026

Dates		U18	U17	U16	U15	U14	C Moselle
SEPTEMBRE							
Samedi	6						
Dimanche	7						
Samedi	13	1	1	1			
Dimanche	14				1	1	
Samedi	20	2	2	2			
Dimanche	21				2	2	
Samedi	27	3	3	3			
Dimanche	28				3	3	
OCTOBRE							
Congés scolaires du 18 octobre au 02 novembre 2024 inclus							
Samedi	4	4	4	4			
Dimanche	5				4	4	
Samedi	11						1er T
Dimanche	12						1er T
Samedi	18	5	5	5			
Dimanche	19				5	5	
Samedi	25						
Dimanche	26						
NOVEMBRE							
Samedi	1	Toussaint	MR	MR	MR		
Dimanche	2				MR	MR	
Samedi	8		5	5	5		
Dimanche	9				5	5	2ème T
Mardi	11	Armistice 1918					2ème T
Samedi	15		6	6	6		
Dimanche	16				6	6	
Samedi	22		7	7	7		
Dimanche	23				7	7	
Samedi	29		8	8	8		
Dimanche	30				8	8	
DECEMBRE							
Samedi	6		9	9	9		
Dimanche	7				9	9	
Samedi	13						
Dimanche	14						3ème T
Mercredi	17						3ème T
Samedi	20		MR	MR	MR	MR	
Dimanche	21						
JANVIER							
Congés scolaires du 20 décembre au 04 janvier 2026 inclus							
FEVRIER							
TREVE HIVERNALE DU 18 Décembre au 15 février 2025 inclus							
Samedi	21						
Dimanche	22						
Samedi	28						1/16 ème
MARS							
Congés scolaires du samedi 14 février au 01 mars 2026 inclus							
Dimanche	1						1/16 ème
Samedi	7		1	1	1		
Dimanche	8				1	1	
Samedi	14		2	2	2		
Dimanche	15				2	2	
Samedi	21		3	3	3		
Dimanche	22				3	3	
Samedi	28		4	4	4		
Dimanche	29				4	4	
AVRIL							
Congés scolaires du 11 avril au 26 avril 2026 inclus							
Vendredi	3						1/8
Samedi	4						1/8
Dimanche	5	Pâques					
Lundi	6	Lundi Pâques					
Samedi	11						
Dimanche	12						
Samedi	18						
Dimanche	19	Pâques					
Samedi	25						
Dimanche	26						
MAI							
Pont Ascension 14 mai au 17 mai inclus							
Vendredi	1	Fête travail	MR	MR	MR	MR	MR
Samedi	2		5	5	5		
Dimanche	3				5	5	
Vendredi	8	victoire 1945			MR	MR	1/4
Samedi	9		6	6	6		
Dimanche	10				6	6	
jeudi	14	Ascension	MR	MR	MR	MR	MR
Samedi	16		7	7	7		
Dimanche	17				7	7	
Samedi	23						1/2
Dimanche	24	Pentecôte					1/2
Lundi	25	Pentecôte	MR	MR	MR	MR	MR
Samedi	30		8	8	8		
Dimanche	31				8	8	
JUIN							
Samedi	6		9	9	9		
Dimanche	7				9	9	
Samedi	13						FINALES
Dimanche	14						FINALES

IMPORTANT – Feuille de Match Informatisée

- Lorsqu'un rapport sera à faire par l'arbitre, un délégué ou un observateur, il faudra cocher la case prévue à cet effet dans les remarques d'après-match, avant la signature des clubs
- Par sécurité, nous demandons aux arbitres de prendre une photo de la constitution des équipes, pour pouvoir répondre à toutes les sollicitations du DMF en cas de réclamations, ou de « perte » de la FMI
- **Afin de réduire les tentatives de fraudes sur les identités, les arbitres feront systématiquement l'appel de licences des joueurs, MAIS AUSSI DES PERSONNES SUR LE BANC**

Motifs d'Avertissement

- Se rendre coupable d'un comportement antisportif
- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes >>> **carton Blanc**
- Se comporter de manière provocatrice et/ou irrespectueuse envers les adversaires (joueurs et officiels d'équipe inscrits sur la feuille de match) et/ou les spectateurs >>> **carton Blanc**
- Enfreindre avec persistance les Lois du jeu
- Retarder la reprise du jeu
- Ne pas respecter la distance requise quand le jeu reprend par un corner, un coup franc ou une rentrée de touche
- Pénétrer ou revenir sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre
- Quitter délibérément le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre

Motifs d'Exclusion

- Se rendre coupable d'une faute grossière
- Acte de brutalité
- Cracher sur un adversaire ou sur toute autre personne
- Empêcher un adversaire de marquer un but ou anéantir une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation)
- Anéantir une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but en commettant une faute passible d'un C.F. ou d'un penalty
- Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers
- Récidive d'avertissements ou de **cartons blancs**

Protocole d'Avant Match pour l'ensemble des rencontres Jeunes et Seniors, en Ligue et DMF

H – 5' : les arbitres pénètrent sur la pelouse. Ils s'alignent face à la tribune présidentielle ou face aux bancs en cas d'absence de tribune, à une distance de 7 mètres de la ligne de touche

H – 4' : poignées de mains entre les équipes et les arbitres. Les joueurs de l'équipe visitée serrent la main aux joueurs de l'équipe visiteuse. Les joueurs de l'équipe visiteuse saluent à leur tour les arbitres.

H – 2' : les arbitres effectuent le toss en présence des 2 capitaines et des 2 arbitres assistants

H – 1' : les arbitres se dirigent vers le point d'intersection de la ligne médiane et de la ligne de touche pour échanger une poignée de main avec les 2 entraîneurs et le délégué ou observateur officiel de la rencontre (le cas échéant)

H : coup d'envoi de la rencontre

Article 22/8 des Règlements Généraux du DMF - Compétitions Jeunes et Seniors et DMF

Les équipes doivent rentrer à tour de rôle dans les vestiaires.

D'abord, l'équipe visiteuse sans le capitaine qui accompagne l'arbitre, puis l'équipe recevant qui attend dans le rond central l'autorisation de l'arbitre avant de regagner les vestiaires

Le « [Portail des officiels \(fff.fr\)](http://fff.fr) » permet de saisir vos indisponibilités.

Néanmoins, il demeure nécessaire et **OBLIGATOIRE**, d'en informer par mail votre ou vos secrétaires de désignations SCA, CDA ou CRA

Grâce à la mise en place des rapports disciplinaires informatisés et uniformes, le nombre de rapports manquants va en décroissant. Quelques anomalies restent d'actualité et assombrissent les bonnes habitudes de beaucoup d'entre vous.

- tout d'abord, lorsque vous vous déplacez et que le terrain est impraticable (avec ou sans présentation d'arrêté municipal), vous devez absolument être en mesure d'inscrire sur la feuille de match papier votre avis sur l'état du terrain.

Même si vous avez écrit cet avis, il est nécessaire de faire un rapport explicatif.

Par contre, inutile de récupérer l'arrêté municipal

- ne pas utiliser la FMI, mais faire une feuille de match PAPIER, plus rapport complémentaire
- si vous êtes arbitre assistant et qu'un incident (exclusion ou autre) se déroule près de votre zone, il vous est expressément demandé de faire également un rapport en plus du central, qui devra dans tous les cas en faire un.
- Les rapports doivent nous parvenir dans les 48h00 : MM. Barrat et Merulla

Il est demandé à tous les arbitres et membres de CDA/SCA de faire un rapport circonstancié DANS TOUS LES CAS de rencontres où il y a eu une anomalie quelconque, ceci, afin de ne pas réclamer de rapport plusieurs semaines après les faits – Match arrêté, absence d'équipe(s), procédure d'urgence, terrain impraticable, toutes les rencontres n'ayant pas eu leur durée réglementaire ...

Connaissez-vous les Secrétaires de la CDA et des SCA ?



R. BECKER
SCA Forbach



P. BARRAT
CDA 57



J. GRANDPIERRE
SCA Hayange



G. BERNARD
SCA Metz



T. BOUCHER
SCA Sarrebourg

REGLE DES 10 METRES



Objectif :

Tenter d'Éradiquer
la contestation dans le Football



Pour toute contestation véhémement d'un joueur (ou du banc) à voix haute ou appuyée par des gestes ou avec arrogance...

Il en est de même pour les pertes de temps ; par exemples, le joueur qui reste devant le ballon, le joueur qui éloigne volontairement le ballon, le joueur qui garde le ballon dans les mains avant de le rendre, etc...



Les arbitres feront toutefois la différence entre la frustration (légitime en compétition) et la contestation souvent systématique et infondée.



Lors des contestations répétées

Si un CFD ou un CFI a été sifflé, le ballon sera avancé de 10 mètres vers le but de l'équipe fautive sans pénétrer dans la SR. voir les exceptions ci-après.



Cas particuliers et Divers :

Sur Hors-jeu

* le ballon sera avancé de 10 mètres vers le but de l'équipe qui conteste, maxi jusqu'à la ligne médiane.

Récidive

* la règle des 10 mètres peut être appliquée une seconde et dernière fois pour la même contestation (20 m au total)

Sanctions techniques

* Un coup franc direct reste direct, et un coup franc indirect reste indirect.

Application

* Toutes erreurs pouvant être commises par l'arbitre ou l'arbitre assistant ne peuvent en aucun cas donner lieu au dépôt de réserve pour faute technique ou administrative d'arbitrage.



Cas du Banc de touche :

Au sujet du banc de touche, pas de question à se poser : quelle que soit la personne (entraîneur, dirigeant, joueur ou non), elle va derrière la main-courante pendant 10 m et ne peut pas participer activement à la rencontre (remplacement, consignes ...) pendant ce laps de temps.

Clause
supprimée

Exceptions :

Cette nouvelle règle des 10 m ne s'applique pas sur les remises en jeu suivantes :

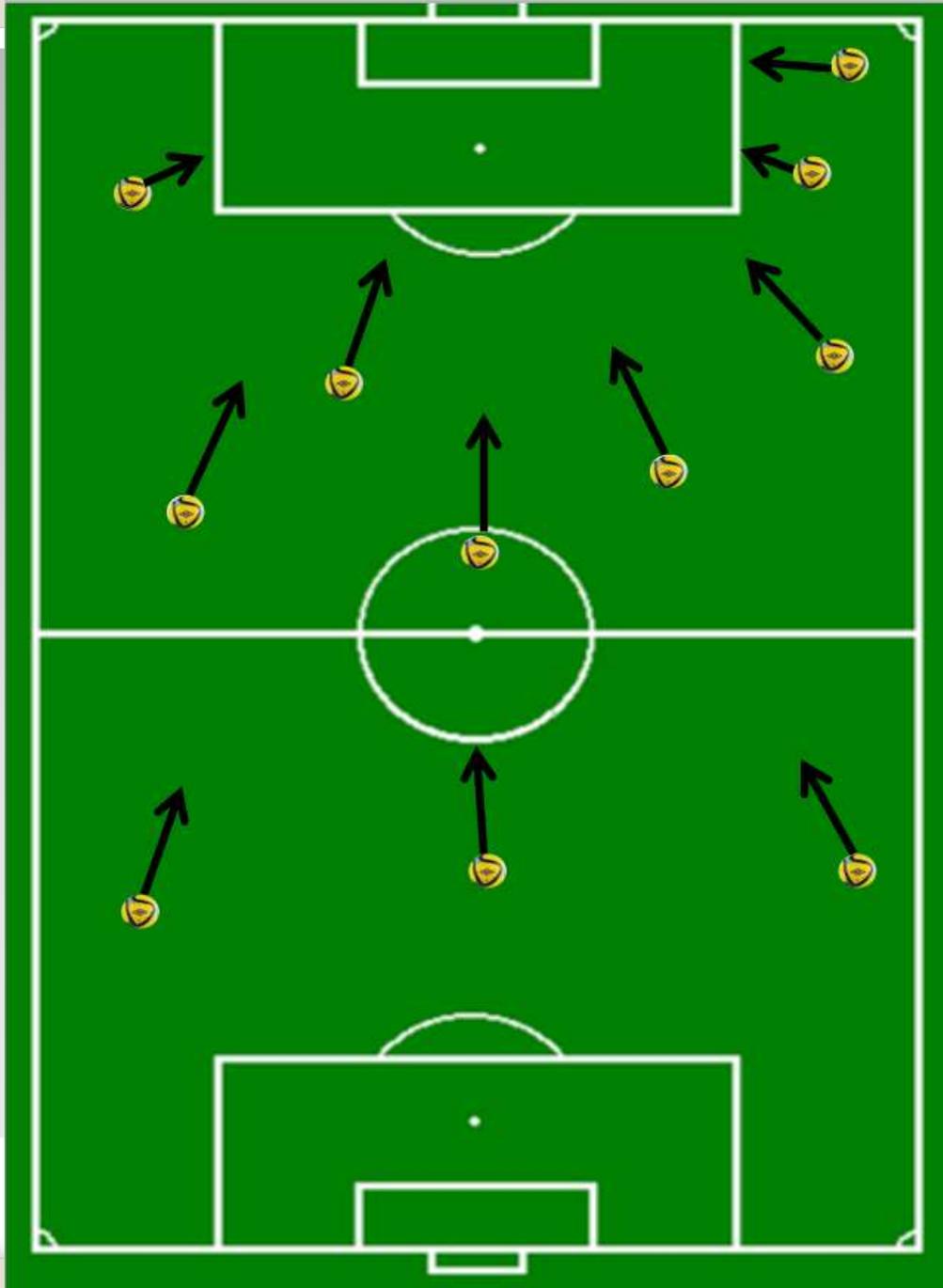
- * Rentrée de touche
- * Coup de pied de coin
- * Coup de pied de but
- * Pénalty
- * Balle à terre



APPLICATION

Par conséquent, à compter de la saison 2017/2018, tant pour les Coupes de Moselle que pour les championnats de District **SENIORS et JEUNES**, les arbitres auront la possibilité de l'appliquer – des consignes seront données lors des prochains stages de début de saison

Merci d'en prendre bonne note.

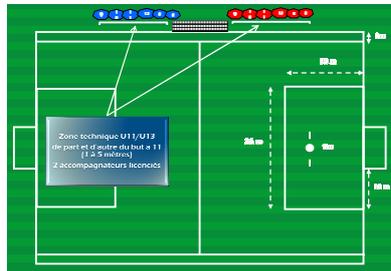




MODIFICATION DES EFFECTIFS DE PRATIQUE Pour les U13

Le Football à 8 Catégories U13

Les principales Lois
du Jeu :
pages 372 à 378
« Le Football et ses
Règles »



Loi II : le Ballon

- Utilisation d'un ballon n° 4

- Rappel :
 - Convenablement gonflé
 - Circonférence 63.5 à 66 cm

Loi III : Nombre de Joueurs

- 8 joueurs dont 1 gardien de but
- 4 remplaçants maximum
- Remplacement permanent : mais changement à un arrêt de jeu et avec l'accord de l'arbitre
- Si moins de 6 joueurs : forfait



Lois communes au Football à 11

- Loi IV : l'Équipement
- Loi V : l'Arbitre
- Loi IX : Ballon en jeu ou hors du jeu
- Loi X : But marqué
- Loi XV : Rentrée de touche
 - faite à l'identique du football à 11



ADAPTATION DE L'ARBITRAGE DANS LES RENCONTRES U13

Loi VI : les Assistants

Arbitrage à la touche par les joueurs
(si possible) ou par défaut par un jeune présent ou
un adulte volontaire

Pause « COACHING »

Une pause coaching de 2 minutes
à la moitié de chaque période
signalée par l'arbitre qui gère le temps



Loi VII : Durée de la Partie

- Variable en fonction de la compétition : tournois ou matches uniques, finales départementales, régionales...
- Pour les U13 : durée de la partie 2X30 min
- Une mi-temps de 10 minutes entre les deux périodes pour les deux catégories



Loi VIII : le Coup d'Envoi

- Les joueurs de l'équipe adverse se tiennent à au moins 6 m du ballon avant que le coup d'envoi soit donné
- Un but ne peut être marqué directement sur Coup d'envoi

Loi XI : le Hors Jeu

- La règle du hors jeu est appliquée à partir de la ligne médiane pour les U13

Comme pour le football à 11



ADAPTATION DE L'ARBITRAGE DANS LES RENCONTRES U13

- Suppression du coup de pied de pénalité,
- Existence des coups francs indirects,
- Mise en place de la surface de réparation,
- dégagement « volée » ou « ½ volée » par le gardien interdit,
- règle de la passe au gardien identique au football à 11



Loi XII : Fautes et Comportements Antisportifs

- ⇒ Le gardien du but dans la zone des 13 mètres n'est plus autorisé à prendre le ballon des mains sur une passe du pied de son partenaire.
- ⇒ CFI perpendiculairement à l'endroit de la faute sur la ligne des 13m



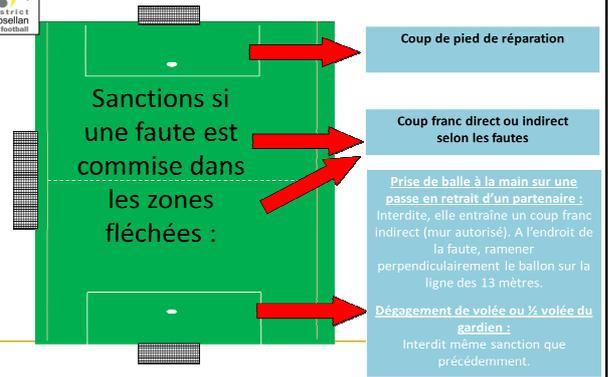
Loi XII : Fautes et Comportements Antisportifs

Lorsque le gardien de but est en possession du ballon dans les mains, le dégagement du gardien de but ne pourra pas se faire de volée ou de demi-volée.

- Sur les prises de balle à la main, seules sont autorisées les relances à la main ou les relances au pied avec ballon au sol
- Sont exclus les dégagements de volée ou de demi-volée
- un CFI à 13 mètres avec mur sera accordé à l'équipe adverse (en face de l'endroit où le gardien a dégagé de volée ou de demi-volée).

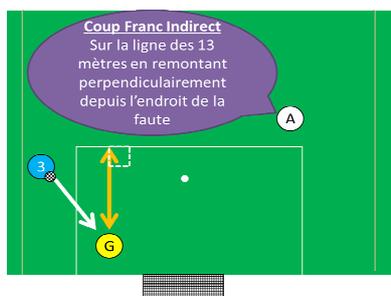


ADAPTATION DES RÈGLES DU JEU - FAUTES ET INCORRECTIONS POUR LES U13



ADAPTATION DES RÈGLES DU JEU - FAUTES ET INCORRECTIONS POUR LES U13

Coup Franc Indirect sur faute du gardien



Loi XIV : le Coup de Pied de Réparation

- Il est tiré à 9 m du but
- Il sanctionne toute faute commise dans la **surface de réparation uniquement**
- Il est tiré sans mur et face au but

Loi XVI : le Coup de Pied de But

- Le ballon est placé devant le but
- Le ballon doit être arrêté
- À 1 mètre à droite **ou** à gauche du point de réparation

Loi XVII : le Coup de Pied de Coin

- Le corner est tiré à l'angle du terrain
- Les adversaires ne pouvant s'approcher à moins de 6m



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE
ADMINISTRATIF



EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire a un objectif avant tout préventif et éducatif. Elle s'applique dans toutes les compétitions de Ligue et peut s'appliquer dans toutes les compétitions de District, à l'exception de celles disputées à effectif réduit (football d'animation, Futsal ...).

Il s'agit d'une sanction disciplinaire d'une durée de 10 minutes. Elle est notifiée par l'arbitre à un joueur via un carton blanc (sous la même forme qu'un avertissement ou une exclusion). Cette sanction pourra être délivrée pendant la rencontre ou à la mi-temps.

Pour les motifs détaillés dans l'article 1 (voir ci-dessous), l'exclusion temporaire est un complément des 2 sanctions déjà existantes que sont l'avertissement et l'exclusion définitive

Article 1

L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour une durée de dix minutes pour le motifs suivants :

- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes envers les officiels du match (arbitres, délégués)
- Se comporter de manière provocatrice et/ou irrespectueuse envers les adversaires (joueurs et officiels d'équipe inscrits sur la feuille de match) et/ou les spectateurs.

Cette sanction s'applique à tous les joueurs y compris les gardiens de buts.

Les officiels d'équipes et les remplaçants ne sont pas concernés par l'exclusion temporaire. Ces derniers ne pourront être sanctionnés que d'un avertissement (carton jaune) ou d'une exclusion (carton rouge) en cas de comportements répréhensibles.

Si le joueur concerné est le capitaine, celui-ci pourra conserver son brassard jusqu'à la fin de sa sanction.

Article 2

L'exclusion temporaire est considérée sur le plan disciplinaire comme un avertissement.

Un joueur qui reçoit deux avertissements (carton jaune ou carton blanc) durant le match doit être exclu définitivement.

- Carton rouge = exclusion définitive
- Carton jaune + Carton jaune = exclusion définitive
- Carton jaune + Carton blanc = exclusion définitive
- Carton blanc + Carton jaune = exclusion définitive
- Carton blanc + Carton blanc = exclusion définitive

Article 3

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.

Article 4

L'arbitre notifie la sanction au joueur en lui montrant un carton blanc.

Article 5

Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

Article 6

A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- soit le joueur exclu temporairement,
- soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match.

Article 7

Le décompte du temps sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutif à la sanction.

L'arbitre doit inclure dans la durée de l'exclusion temporaire tout temps « perdu » pour un arrêt de jeu dont il tiendrait compte pour calculer le « temps additionnel » à la fin d'une période (remplacement, blessure, célébration de but, etc.).

Article 8

Un joueur exclu temporairement doit rester sur le banc de touche, sauf s'il s'échauffe.

Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

Article 9

Une fois la période d'exclusion temporaire terminée, le joueur peut regagner le terrain depuis la ligne de touche avec l'autorisation de l'arbitre, lors de l'arrêt de jeu suivant.

La décision finale quant au moment où le joueur peut regagner le terrain revient à l'arbitre.

Article 10

Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée.

Si cette situation se produit en première mi-temps (y compris celle de la prolongation), le joueur doit purger la durée restante en deuxième mi-temps. Un joueur exclu temporairement, n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps réglementaire, a le droit de participer à une éventuelle série de tirs au but.

Article 11

Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs à la suite d'une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District organisant la compétition. Les Commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.

CALENDRIER FÉMININES 2025-2026

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	D 1 14 10	M 1	V 1 MR	L 1
M 2	S 2	M 2	J 2	D 2 FIN. R T1 MR	M 2	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2 8 7	M 2
J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	M 3	V 3	D 3 20 15	M 3
V 4	L 4	J 4	S 4 4 4	M 4	J 4	D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4
S 5	M 5	V 5	D 5 5 3	M 5	V 5	L 5	J 5	J 5	D 5 1/2 MR	M 5	V 5
D 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	V 6	L 6	M 6	S 6 RETOUR
L 7	J 7	D 7 1 2	M 7	V 7	D 7 11 9	M 7	S 7	S 7 3 1	M 7	J 7	D 7 RETOUR
M 8	V 8	L 8	M 8	S 8 7 7	L 8	J 8	D 8	D 8 1/8 MR	M 8	V 8 MR	L 8
M 9	S 9	M 9	J 9	D 9 8 6	M 9	V 9	L 9	L 9	J 9	S 9 9	M 9
J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	V 10	D 10 21 16	M 10
V 11	L 11	J 11	S 11 5 5	M 11 MR	J 11	D 11	M 11	M 11	S 11 6 5	L 11	J 11
S 12	M 12	V 12	D 12 6 4	M 12	V 12	L 12	J 12	J 12	D 12 17 13	M 12	V 12
D 13	M 13	S 13 1 1	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13
L 14	J 14	D 14 3 1	M 14	V 14	D 14 2TF MR	M 14	S 14	S 14 2	M 14	J 14 FINALE	D 14
M 15	V 15	L 15	M 15	S 15 8 8	L 15	J 15	D 15 12 MR	D 15 15 11	M 15	V 15	L 15
M 16	S 16	M 16	J 16	D 16 9 7	M 16	V 16	L 16	L 16	J 16	S 16 10 8	M 16
J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	M 17	V 17	D 17 22 17	M 17
V 18	L 18	J 18	S 18 6 6	M 18	J 18	D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18
S 19	M 19	V 19	D 19 3 MR	M 19	V 19	L 19	J 19	J 19	D 19 18	M 19	V 19
D 20	M 20	S 20 2 2	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20
L 21	J 21	D 21 4 2	M 21	V 21	D 21 MR	M 21	S 21 1	S 21 4 3	M 21	J 21	D 21
M 22	V 22	L 22	M 22	S 22 9 9	L 22	J 22	D 22 13 MR	D 22 1/4 MR	M 22	V 22	L 22
M 23	S 23	M 23	J 23	D 23 1TF T2 MR	M 23	V 23	L 23	L 23	J 23	S 23 9	M 23
J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	M 24	V 24	D 24 TP MR	M 24
V 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25	S 25 7 6	L 25	J 25
S 26	M 26	V 26	D 26 7 5	M 26	V 26	L 26	J 26	J 26	D 26 19 14	M 26	V 26
D 27	M 27	S 27 3 3	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27
L 28	J 28	D 28 2 MR	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28 2	S 28 5 4	M 28	J 28	D 28
M 29	V 29	L 29	M 29	S 29 10 10	L 29	J 29	M 29	D 29 16 12	M 29	V 29	L 29
M 30	S 30	M 30	J 30	D 30 10 8	M 30	V 30	M 30	L 30	J 30	S 30 ALLER 10	M 30
J 31	D 31 TP 1	M 30	V 31	L 30	M 31	S 31	M 31	M 31	D 31 ALLER 18	D 31	M 30

- COUPE DE FRANCE FEMININE
- COUPE DU GRAND EST FEMININE
- REGIONAL 1 FEMININE
- REGIONAL 2 FEMININE
- BARRAGE FFF ACCESSION D3F

- U18 R1F (phase 1)
- U18 R2F (phase 1)
- U18 R1F Elite (phase 2)
- U18 R1F Excellence et U18 R2F (phase 2)
- BARRAGE PHASE D'ACCESSION U19 NAT F

- Vacances scolaires**
- Jours fériés
- MACTHS REMIS



CALENDRIER GÉNÉRAL 2025-2026

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1 15 MR	D 1 18 13	M 1	V 1 MR	L 1
M 2	S 2	M 2	J 2	D 2 9 7	M 2	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2
J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	M 3	V 3	D 3 23 18	M 3
V 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4
S 5	M 5	V 5	D 5 6 4	M 5	V 5	L 5	J 5	J 5	D 5 1/4 MR	M 5	V 5
D 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	V 6	L 6	M 6	S 6
L 7	J 7	D 7 3 2	M 7	V 7	D 7 13 11	M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7 2 22
M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8 16 MR	D 8 1/16 MR	M 8	V 8 MR	L 8
M 9	S 9	M 9	J 9	D 9 10 8	M 9	V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9
J 10	D 10	M 10 4	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	V 10	D 10 24 19	M 10
V 11	L 11	J 11	S 11	M 11 MR	J 11	D 11 1/16 MR	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11
S 12	M 12	V 12	D 12 T5 T3 MR	M 12	V 12	L 12	J 12	J 12	D 12 21 16	M 12	V 12
D 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13
L 14	J 14	D 14 T3 T1 MR	M 14	V 14	D 14 MR	M 14	S 14	S 14	M 14	J 14 FINALE MR	D 14 3
M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15 1/32 MR	D 15 19 14	M 15	V 15	L 15
M 16	S 16	M 16	J 16	D 16 T7 11 9	M 16	V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16
J 17	D 17 T1	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	M 17	V 17	D 17 25 20	M 17
V 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18 MR	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18
S 19	M 19	V 19	D 19 7 5	M 19	V 19	L 19	J 19	J 19	D 19 22 17	M 19	V 19
D 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20
L 21	J 21	D 21 5 3	M 21	V 21	D 21 1/32 MR	M 21	S 21	S 21	M 21	J 21	D 21
M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22 17 12	D 22 1/8 MR	M 22	V 22	L 22
M 23	S 23	M 23	J 23	D 23 12 10	M 23	V 23	L 23	L 23	J 23	S 23 26	M 23
J 24	D 24 1 1	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	M 24	V 24	D 24 MR	M 24
V 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25 14 MR	M 25	M 25	S 25	L 25 MR	J 25
S 26	M 26	V 26	D 26 T6 8 6	M 26	V 26	L 26	J 26	J 26	D 26 1/2 MR	M 26	V 26
D 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27
L 28	J 28	D 28 T4 T2 MR	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28
M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	M 29	D 29 20 15	M 29	V 29	L 29
M 30	S 30	M 30	J 30	D 30 T8 T4 MR	M 30	V 30	V 30	L 30	M 29	S 30	M 30
J 31	D 31 T2 2	V 31	V 31	M 31	M 31	S 31	S 31	M 31	J 30	D 31 1 21	M 30

COUPE DE FRANCE

COUPE DU GRAND EST

REGIONAL 1

REGIONAL 2 & REGIONAL 3

MATCHS REMIS

BARRAGES R1 vers N3

Vacances scolaires

Jours fériés

ANNEXE V

ARBITRE DISTRICT 2

L'arbitre District 3 (ou Jeune Arbitre de District) peut solliciter sa candidature à l'examen District 2 en adressant une demande écrite (courrier ou courriel) au Secrétaire de sa SCA au plus tard le 15 octobre de la saison en cours. Dans ce cas, le candidat doit satisfaire à un examen théorique et pratique.

A - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre âgé de + de 18 ans au 1^{er} mars de la saison en cours.
- Avoir été nommé District 3 ou Jeune Arbitre de District au plus tard le 1er Juin de la saison précédente
- N'avoir été l'objet d'aucune sanction dans les 12 mois précédant la candidature.
- Etre jugé apte par sa SCA
- Avoir obtenu la note de 13 / 20 sur un match de 3^{ème} Division lors d'une observation (par dérogation pour les Jeunes Arbitres de District, sur une rencontre de U19, de U18 ou de U17 niveau Ligue.
- Avoir participé à un stage organisé par la CDA ou une des SCA

B - EXAMEN THEORIQUE

- Les examens théoriques se dérouleront dans un lieu désigné par la CDA à une date et heure fixées par celle-ci.
 - Le candidat, régulièrement convoqué par la CDA, subit un examen écrit comportant :
 - Un questionnaire sur 80 points comportant des QCM (éventuellement des phases de jeu vidéo) et des questions ouvertes Temps imparti de maxi 1 heure
 - Un devoir écrit noté sur 20 points (éventuellement des phases de jeu vidéo). Temps imparti de maxi 30 minutes
- Le questionnaire et le devoir écrit sont préparés par la section technique de la CDA, mis sous pli cacheté et ouvert le jour de l'examen, en présence des candidats.
La correction de l'examen théorique est assurée par la CDA
Pour être admis, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 65 points sur les 100 possibles.

C - EXAMEN PRATIQUE

- Le candidat déclaré admis à l'examen théorique doit satisfaire à un examen pratique comportant l'arbitrage de deux matches de 2^{ème} Division devant un observateur de sa SCA
Le candidat doit être crédité d'une note égale ou supérieure à 13 / 20 par match sur deux rencontres
Le candidat ayant obtenu les notes exigées à l'examen pratique, est nommé « ARBITRE DISTRICT 2 » par le Comité de Direction du District, sur proposition de la CDA
Le candidat n'ayant pas obtenu les notes exigées à l'examen pratique, conserve le bénéfice de son examen théorique pour la saison suivante uniquement.
- Situation des candidats « Jeune Arbitre de Ligue »
- Sera considéré comme admis par équivalence à l'examen théorique « Arbitre District 2 », le candidat JAL qui a été reçu à l'examen théorique de sélection JAL organisé par la CDA. Il devra satisfaire à l'examen pratique « Arbitre District 2 » dans les mêmes conditions que ci-dessus pour être admis et nommé « Arbitre District 2 » par le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la CDA
 - Le candidat conserve le bénéfice de son examen théorique pour la saison suivante.

D - CLASSEMENT et RÉTROGRADATION

- Les arbitres District 2 sont classés dans chaque SCA. Il est établi un classement commun des arbitres District 2 et Candidats D2 qui seront observés 2 fois en Division 2. En outre, les arbitres District 2 sont soumis aux critères de notation prévus à l'Annexe VIII.
Chaque SCA définit en fin de saison le nombre d'arbitre District 2 dont elle aura besoin la saison suivante.
Le dernier du classement établi par une SCA est rétrogradé arbitre District 3. En plus de cette descente automatique, la SCA pourra décider de descentes supplémentaires en fonction des nécessités et dans les cas suivants :
- lorsqu'il n'a pas participé deux années consécutives à un stage annuel organisé par une SCA (ou la CDA)
 - en cas d'indisponibilités fréquentes.
- Les Candidats D2, en position de descente lors de leur première saison à ce niveau, seront exemptés de rétrogradation

E - TEST PHYSIQUE

L'Annexe XII traite du Test Physique pour les Arbitres D2 et Candidats D2



ARRET D'UN MATCH TROP TENDU OU SUITE A DES FAITS GRAVES : PROTOCOLE DU DISTRICT MOSELLAN

Le Comité de Direction du DMF a décidé la mise en place d'un protocole « ARRÊT d'un match » qui permet à l'arbitre et autres officiels de garantir l'équité sportive d'une rencontre et de se protéger des atteintes à leur intégrité physique et morale.

Le protocole

1. Avant chaque rencontre, une courte entrevue est instaurée par l'arbitre entre les dirigeants responsables des clubs en présence pour les informer des modalités d'application du protocole « ARRÊT d'un match », en utilisant l'affichette « ARRÊT d'un match » mise à disposition de tous les clubs.
2. En cas d'incidents, avant toute décision finale d'arrêt du match, l'arbitre consulte, lors d'un arrêt qui peut être préventif, tous les officiels présents (assistants, observateur et délégué)
3. Un rapport circonstancié est rédigé par l'ensemble des officiels et envoyé dans les délais prévus
4. Si nécessaire, le « Protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel » doit être enclenché selon la procédure établie.

Rappel :

Un dirigeant bénévole qui arbitre une rencontre officielle est considéré comme un arbitre officiel. Il en a donc toutes les contraintes et toutes les prérogatives.

Arrêt du match : en cas d'évènements très graves

➤ Vous êtes intentionnellement agressé physiquement avant ou pendant le match :

- Menaces avec armes ou objets (ex : piquets de coin), coup, crachat (délibéré, agresseur face à vous), coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets vous atteignant (ex : ballon, bouteilles, ...) , prise à la gorge ou au cou, bousculade clairement provoquée entraînant votre chute ou votre recul significatif sur quelques mètres.

➤ Vous êtes menacé de mort, vous ou vos proches :

- menaces de mort : la personne est très agressive et profère des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) vous menaçant gravement vous-même ou les membres de votre famille.

Exemples de termes très violents : « je vais te tuer, te crever, t'égorger, t'exploser, te casser la tête, t'enc..., je t'attends après le match, on sait où tu habites (où tu travailles) et on va s'occuper de ta femme (ou de tes enfants.. !) ...etc...

➤ Vous êtes l'objet d'insultes racistes ou discriminatoires manifestes et réitérées



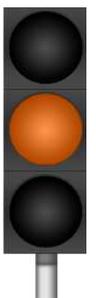
Interruption préventive: mettre les fautifs face à leurs responsabilités (cas sérieux mais moins graves)

- Si vous êtes insulté (sauf propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés), agrippé (.. accroché.., attrapé..), par le bras ou l'épaule, sans violence ou agressivité par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui vous reproche une décision, menacé de façon peu audibles, floues, indéterminées, évasives par un joueur ou officiel d'équipe en vous tournant le dos ou situé non à proximité immédiate de votre personne
- Si des menaces, des insultes, des propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés sont le fait de spectateurs
- S'il y a des lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques pouvant mettre en danger des personnes
- Si le comportement des joueurs devient trop agressif au point de vous rendre dans l'impossibilité de maîtriser la rencontre ou de pouvoir en assurer un déroulement normal

Vous interrompez la rencontre et vous réunissez les fautifs dans le vestiaire des arbitres (club, organisateur, capitaines, dirigeants, éducateurs) pour les mettre face à leurs responsabilités.

Si vous sentez que la situation peut s'améliorer, vous reprenez le cours de la rencontre.

Mais la rencontre sera DEFINITIVEMENT ARRETEE au prochain incident.



Pas d'arrêt de match ...

- Si vous êtes bousculé involontairement par un joueur qui va disputer le ballon ou qui se replace
- Si le ballon vous atteint alors que le jeu se déroule (tir dévié ou placement inadapté de votre part...)
- Si vous êtes « enlacé » sans violence ou agressivité
- Si vous trébuchez ou tombez en heurtant un joueur



Protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel

Officiels = arbitres, assistants, bénévoles faisant office d'arbitre ou d'assistant, délégués, observateurs du DMF ou de la LGEF



*Le jour du
match*

CORRESPONDANTS

M. MERULLA 06 12 06 45 17
M. BARRAT 06 64 41 20 25
M. BECKER 06 16 46 06 75
M. AULBACH 06 75 89 58 14
M. WERNET 06 62 08 54 88
M. TAESCH 06 09 92 66 34

*Le jour du match
ou
le lendemain*

AGRESSION
Match arrêté

1

APPELER

2

**PORTER
PLAINTE**

3

**CONSULTER
un MÉDECIN**

Suite à:

1. Brutalités,
coups intentionnels
2. Menaces de mort
caractérisées lors d'une
rencontre
3. Propos ou comportements
racistes ou discriminations

17

POLICE ou GENDARMERIE

A la brigade de gendarmerie
ou
au commissariat de police
compétent sur le territoire de
la rencontre **dès après les faits**
(dans un délai de 48 heures)

Rédiger le rapport officiel
circonstancié et objectif avec la
collaboration du référent local
diligenté.

Faire établir,
le jour même de
préférence,
un certificat médical
constatant les blessures et
précisant la durée de
l'interruption temporaire de
travail (ITT)